

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - WANNENES MONACO

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 La participation à la vente aux enchères, en tant qu'acheteur ou vendeur, implique l'acceptation totale et inconditionnelle des conditions de vente énoncées dans les catalogues de vente aux enchères de WANNENES - ART CONTACT SARL et publiées sur le site web de WANNENES (ci-après ART CONTACT ou maison de vente aux enchères). En cas de modification des conditions susmentionnées, la formulation en vigueur ratione temporis au moment de l'adjudication prévaut, pour l'acheteur, ou de l'octroi du mandat de vente, pour le vendeur.

Les acheteurs et les vendeurs sont invités à lire attentivement cette section contenant les conditions d'achat des lots mis en vente.

1.2 Les marchandises peuvent être vendues par lots ou individuellement, à la seule discrétion d'ART CONTACT. Les ventes aux enchères se déroulent dans des locaux ouverts au public et/ou en ligne par ART CONTACT, qui agit uniquement en tant que mandataire au nom et dans l'intérêt de chaque vendeur (dont le nom est inscrit dans tous les registres prévus par la loi). Les effets de la vente affectent directement l'acheteur et le vendeur. ART CONTACT décline toute responsabilité à l'égard de l'adjudicataire, du vendeur ou de tout autre tiers en général.

2. AVANT LA VENTE AUX ENCHÈRES

2.1 - ESTIMATIONS

A côté de chaque description des lots dans le catalogue se trouve une estimation indicative pour les acheteurs potentiels. Cette estimation ne constitue pas une promesse de l'acheteur. Tous les lots, en fonction de l'intérêt du marché, peuvent atteindre des prix supérieurs ou inférieurs aux valeurs d'estimation indiquées. Les estimations du prix de vente de base, figurant sous la description de chaque article du catalogue, sont nettes de tous frais annexes tels que, par exemple, les frais acheteur, la TVA, les taxes, etc. Les délais d'impression typographique du catalogue nécessitant que les prix estimés soient déterminés longtemps à l'avance, ceux-ci peuvent être sujets à des modifications, de même que la description du bien. Toute modification sera communiquée par le commissaire-priseur avant le début des enchères sur l'article concerné, étant entendu que le lot ne sera adjugé que si le prix de réserve est atteint.

2.2 - RÉSERVE

Le prix de réserve correspond au prix minimum confidentiel convenu entre ART CONTACT et le vendeur en dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Les lots proposés sans réserve sont signalés dans le catalogue par une estimation en rouge ou l'indication O.L. et sont adjugés au mieux-disant indépendamment des estimations publiées.

2.3 - EXPOSITION

Lorsqu'elle est annoncée, chaque vente aux enchères est précédée d'une exposition ouverte gratuitement au public, dont les horaires sont indiqués dans les premières pages des catalogues et sur le site Internet de WANNENES ART CONTACT. L'objectif de l'exposition est de permettre à tous les acheteurs de procéder à un examen approprié des lots mis en vente et de vérifier toutes leurs qualités, telles que l'authenticité, l'état, la matière, etc. Dans le cas de ventes aux enchères organisées exclusivement en ligne sans exposition, les experts de ART CONTACT sont à la disposition des acheteurs potentiels pour répondre aux demandes de rapport d'état et envoyer d'éventuelles photographies supplémentaires, étant entendu que l'avis des experts n'est pas contraignant et ne remplace pas le jugement final des acheteurs.

2.4 - ÉTAT DE CONSERVATION

Les biens sont vendus dans leur état actuel. Nous conseillons donc aux acheteurs potentiels de s'assurer de l'état de conservation et de la nature des lots en les visionnant avant la vente. Les experts seront heureux de fournir des rap-

ports d'information sur l'état des biens. Les descriptions dans les catalogues représentent uniquement l'opinion des Experts et peuvent faire l'objet d'éventuelles révisions, qui seront toutefois communiquées au public lors de la vente aux enchères.

2.5 - ACHAT DE MONTRES

Les descriptions des montres du catalogue, qu'il s'agisse de montres de poche, de montres-bracelets, domestiques ou autres, y compris leur état de conservation et les restaurations éventuelles, sont fournies à titre indicatif pour les acheteurs potentiels, mais ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Même le rapport d'état, qu'ART CONTACT enverra à la demande de l'acheteur potentiel, n'est pas complet et pourrait ne pas indiquer les défauts ou les restaurations. Ces rapports d'état sont établis par nos experts après une analyse réelle des pièces, mais sur une base subjective et ne constituent en aucun cas une déclaration ou une garantie pouvant remplacer un examen direct par les personnes intéressées par l'achat.

Toutes les montres doivent donc être examinées au préalable par l'acheteur potentiel afin de s'assurer de leur état, tant sur le plan esthétique que sur le plan mécanique et fonctionnel. Les lots sont vendus dans leur état actuel et l'absence d'indication d'un défaut ou d'une restauration n'implique pas qu'un tel défaut ou une telle restauration ne puisse pas exister. En tant que biens de nature mécanique et utilitaire, les montres sont par nature des objets qui ont été utilisés et entretenus, et le cas échéant réparés, au cours de leur vie : elles sont analysées par les Experts lors de la préparation de la vente aux enchères, mais la Maison de Ventes n'assume aucune garantie quant à leur état de fonctionnement, à la présence de pièces non originales ou à des restaurations.

Dans le cas des montres-bracelets déclarées étanches par le fabricant, leur examen a nécessité leur ouverture : ART CONTACT suggère donc à l'acheteur, avant de les utiliser dans l'eau, de les confier à un centre de service qualifié pour en faire vérifier l'étanchéité. Dans le cas des mouvements à quartz, aucune information n'est donnée quant à l'état de fonctionnement si la pile interne est trouvée déchargée lors de l'inspection par les Experts. Sauf indication contraire, les documents relatifs aux horloges ne sont pas présents. Sauf indication contraire, les bretelles et les bracelets doivent être considérés comme n'étant pas d'origine. Les bracelets, étuis ou boîtiers ou autres parties des boîtiers en matière organique, s'il y en a, sont présentés assemblés au stade de la prévente uniquement à des fins de présentation : les acheteurs potentiels sont conscients que l'importation à l'étranger de matériaux provenant d'espèces menacées, comme, à titre d'exemple, l'écaille de tortue et l'ivoire, est soumise à la réglementation internationale de la CITES. Il est donc impératif que les acheteurs potentiels s'informent correctement, dès le début, de ces restrictions, s'ils ont l'intention d'enchérir sur un lot contenant, même partiellement, de tels matériaux. Les indications de poids, si elles figurent dans le catalogue ou dans le rapport d'état, doivent être considérées comme brutes et purement indicatives, de même que les mesures des boîtes et la nature et le caratage des pierres précieuses ou autres matériaux de valeur présents.

2.6 - ACHAT DE VINS ET SPIRITUEUX

Les vins et spiritueux sont décrits avec précision dans la mesure où ils peuvent être vérifiés lors de la publication des catalogues, mais les acheteurs potentiels doivent tenir compte des variations naturelles des niveaux, de l'état des caisses, des étiquettes, des bouchons et des vins ou spiritueux mêmes. Aucun retour ne sera accepté.

2.7 - ACHAT DE TABLEAUX

En participant à la vente aux enchères, l'acheteur exonère expressément la Maison de vente de toute responsabilité et/ou garantie en ce qui concerne l'état de conservation des cadres des œuvres jusqu'au moment de la livraison à l'acheteur. En particulier, le participant déclare être pleinement informé que le cadre n'a constitué ni un élément de formation du prix ni un élément de décision pour l'achat, sa présence ou non étant considérée comme non pertinente. Par dérogation partielle à ce qui précède, la Maison de vente aux enchères n'est responsable de l'état de conservation du cadre que si elle a fourni, à la suite d'une demande formelle, un rapport d'état (dans les limites de l'omission de tout défaut important qui entraînerait une modification

significative de la valeur du tableau même).

L'acheteur exonère aussi expressément la maison de vente de toute responsabilité et garantie en ce qui concerne la coloration des tableaux, qui peut différer de celle perçue lors d'une exposition en direct. Il est recommandé, dans tous les cas, de demander des rapports d'état et des photos supplémentaires à celles déjà présentes sur le site et dans le catalogue.

2.8 - ATTRIBUTION ET TERMINOLOGIE

Les déclarations concernant l'auteur, l'attribution, l'origine, la période, la provenance et l'état des lots figurant dans le catalogue doivent être considérées comme l'opinion personnelle des experts et des spécialistes qui ont pu être consultés et non comme un fait avéré.

TITIEN: à notre avis, l'œuvre est l'œuvre de l'artiste.

ATTRIBUÉ À TITIEN: à notre avis, l'œuvre est probablement l'œuvre de l'artiste, mais il n'y a pas de certitude.

ATELIER DE TITIEN: l'œuvre, à notre avis, est d'un peintre inconnu de l'atelier de l'artiste qui l'a peut-être exécutée sous sa supervision.

CERCLE DE TITIEN: l'œuvre, à notre avis, est d'un peintre inconnu mais reconnaissable, lié à l'artiste susmentionné, mais pas nécessairement par une relation d'ancien élève.

STYLE DE/DISCIPLÉ DE TITIEN: , à notre avis, l'œuvre est celle d'un peintre, contemporain ou quasi-contemporain, qui travaille dans le style de l'artiste, sans être nécessairement lié à lui par une relation d'apprentissage.

MANIÈRE DE TITIEN: à notre avis, l'œuvre a été exécutée dans le style de l'artiste, mais à une époque plus tardive.

COPIE DE TITIEN_: à notre avis, l'œuvre est une copie d'un tableau de l'artiste.

EN STYLE: : l'œuvre, à notre avis, est dans le style mentionné, mais d'une époque plus tardive.

SIGNÉ - DATÉ - INSCRIT: à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste.

AVEC SIGNATURE - DATE - INSCRIPTION : A notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription ont été ajoutées

Les dimensions indiquées sont d'abord la hauteur, puis la largeur.

2.9 - AUTRES AVERTISSEMENTS

Tous les lots contenant des composants électriques sont proposés à la vente comme étant non fonctionnels et devant être entièrement révisés. ART CONTACT se dégage de toute responsabilité à l'égard de quiconque en cas de mauvaise utilisation des lots vendus ou de non-respect des avertissements. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire, avant d'utiliser les lots, de faire vérifier toutes les parties électriques par du personnel expérimenté et de confiance. L'indication « ...années... » ou la date figurant dans la description du lot indiquent la période de début de production du lot en question, sauf indication contraire. Les images descriptives figurant dans le catalogue et sur le site web peuvent ne pas représenter fidèlement les lots proposés aux enchères. La Maison de vente aux enchères recommande toujours de voir les œuvres directement avant d'enchérir. S'il n'est pas possible de voir les lots en personne, un Rapport d'état peut être demandé pour obtenir des images supplémentaires et détaillées des objets.

2.10 - UTILISATION D'IMAGES

Les acheteurs et les vendeurs autorisent expressément ART CONTACT à utiliser librement et gratuitement les photographies représentant les lots faisant l'objet de la vente aux enchères à quelque fin que ce soit, à l'exclusion et/ou sous réserve, y compris, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, la publicité, la diffusion via internet et/ou tout autre moyen, la publication dans des magazines et/ou revues, qu'ils soient édités par eux-mêmes ou par des tiers.

3. COMMENT PARTICIPER À LA VENTE

3.1 - PARTICIPATION À LA VENTE AUX ENCHÈRES

La participation aux enchères peut se faire par la présence dans la salle, en ligne ou par des enchères écrites ou téléphoniques, que WANNENES ART CONTACT se fera un plaisir d'exécuter au nom des acheteurs potentiels. Veuillez noter que le service est gratuit et qu'aucune responsabilité ne peut être at-

tribuée à la Maison de ventes aux enchères, qui n'est pas responsable des enchères non exécutées par inadvertance ou des erreurs dans leur exécution. ART CONTACT peut demander aux nouveaux acquéreurs des références bancaires adéquates.

3.2 - FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Afin de garantir la transparence de la vente aux enchères, toutes les personnes souhaitant enchérir doivent remplir un formulaire de participation contenant des données personnelles et des références bancaires. ART CONTACT se réserve le droit de vérifier les références fournies et de refuser la participation de personnes indésirables à la vente aux enchères. Lors du renseignement, ART CONTACT remet une carte d'identification numérotée, qui doit être présentée au commissaire-priseur pour formuler les offres. Les personnes qui choisissent de participer aux enchères en ligne devront créer leur compte WANNENES plus, remplir les formulaires en ligne appropriés et fournir toutes les informations requises. Nonobstant ce qui précède, ART CONTACT peut accepter de telles enchères si un montant en fidécommissé égal à la valeur du lot demandé, plus la commission, les frais et les dépenses, est déposé. En tout état de cause, dès l'adjudication, l'adjudicataire communique immédiatement ses coordonnées personnelles et fiscales complètes.

4. PENDANT LA VENTE AUX ENCHÈRES

4.1 - ENCHÈRES DANS LA SALLE

Pour participer dans la salle de vente, les acheteurs potentiels doivent s'inscrire et obtenir le numéro de participation approprié en remplissant le formulaire de participation à la vente aux enchères et en fournissant une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Tous les lots vendus seront facturés au nom et à l'adresse indiqués lors de l'attribution du numéro de participation et ne pourront être transférés à d'autres noms et adresses. Si un acheteur potentiel souhaite participer au nom et pour le compte d'un tiers, il doit en informer la direction d'ART CONTACT avant la vente aux enchères, qui doit l'autoriser expressément par écrit.

4.2 - OFFRES ÉCRITES ET OFFRES TÉLÉPHONIQUES

ART CONTACT peut accepter des mandats d'achat (par écrit ou par téléphone) en enchérissant par l'intermédiaire du commissaire-priseur, en concurrence avec les participants dans la salle. En cas d'enchères identiques, l'enchère écrite prévaut sur l'enchère orale. Pour participer aux enchères écrites et téléphoniques, les acheteurs potentiels doivent remplir le formulaire d'enchère approprié publié dans les catalogues et/ou sur le site web wannenesgroup.com et le soumettre à la Maison de vente aux enchères au moins 7 heures avant le début de la vente aux enchères. Les enchères doivent être en euros et sont nettes des frais acheteur et des charges fiscales prévues par la législation en vigueur, qui doivent par conséquent être ajoutés.

Les enchères écrites seront exécutées au nom du soumissionnaire au prix le plus bas possible en tenant compte du prix de réserve et des autres enchères. Les enchères écrites faites sur les lots non réservés (marqués de l'estimation en rouge ou l'indication O.L) en l'absence de surenchère seront adjudgées à environ 50% de l'estimation minimale ou au montant correspondant à l'enchère, même s'il est inférieur à 50% de l'estimation minimale.

Les enchères téléphoniques seront organisées par ART CONTACT dans la limite de la disponibilité des lignes et exclusivement pour les lots dont l'estimation maximale est d'au moins 500 euros. Les conversations téléphoniques pendant la Vente aux enchères peuvent être enregistrées. Les acheteurs potentiels contactés par téléphone consentent à l'enregistrement de leurs conversations. ART CONTACT n'est en aucun cas responsable des malentendus de toute nature qui pourraient survenir lors de la connexion téléphonique.

4.3 - VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE

Il est également possible de participer aux ventes aux enchères en ligne, soit en s'inscrivant dans la section appropriée du site web de WANNENES ART CONTACT et en s'inscrivant à la vente aux enchères correspondante, soit par le biais de plateformes externes. Lorsque la séance de vente aux enchères est ouverte, il est possible d'entrer dans la salle en ligne et soumettre les enchères. ART

CONTACT n'est en aucun cas responsable des malentendus de toute nature pouvant survenir lors de la connexion, l'adjudication prononcée par le commissaire-priseur et transcrite dans son registre approprié faisant toujours foi.

4.4 - ADJUDICATION

Les objets sont vendus/attribués au meilleur offrant et au comptant. Le coup de marteau indique l'adjudication du lot, l'acheteur assumant alors l'entière responsabilité du lot. En plus du prix d'adjudication, l'acheteur paiera à ART CONTACT les frais acheteur et les charges prévues par la législation en vigueur. En cas de contestation entre plusieurs adjudicataires, le commissaire-priseur, à sa seule discrétion, remet le bien en vente, qui peut être adjugé à nouveau lors de la même adjudication ; dans tous les cas, les adjudicataires qui ont soulevé des contestations restent liés par l'enchère précédemment portée qui a donné lieu à la nouvelle adjudication. Si aucune nouvelle adjudication n'est effectuée, le Commissaire-priseur, à sa seule discrétion, annoncera qui est considéré comme l'adjudicataire. Toute cession des lots adjugés à des tiers sera inopposable à ART CONTACT, qui considérera l'adjudicataire comme le seul responsable du paiement. La participation à la vente aux enchères au nom et pour le compte de tiers ne peut être acceptée par ART CONTACT qu'après le dépôt dans les bureaux de la maison de vente - au moins trois jours avant la vente aux enchères - des références bancaires appropriées et d'une procuration notariée ad negotia.

4.5 - PRÉSÉANCE DES ENCHÈRES

Dans le cas de deux enchères écrites identiques, qui n'ont pas fait l'objet d'une surenchère par des offres en salle ou par téléphone, ART CONTACT considérera l'enchère soumise en premier comme étant l'enchère retenue. ART CONTACT se réserve le droit de refuser les enchères d'acheteurs inconnus et/ou indésirables, à sa seule discrétion.

4.6 - POUVOIRS DE LA MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES ET COMMISSAIRE-PRISEUR

ART CONTACT se réserve le droit de retirer un lot de la vente aux enchères. Le commissaire-priseur dirige les enchères en commençant par l'enchère qu'il juge la plus appropriée, en fonction de la valeur du lot présenté et des enchères concurrentes. Le commissaire-priseur peut enchérir consécutivement ou en réponse à d'autres enchères jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le commissaire-priseur a le droit, pendant la vente aux enchères, de combiner et/ou de séparer les lots et de modifier l'ordre de vente. Le commissaire-priseur peut, à sa seule discrétion, retirer les lots qui n'atteignent pas le prix de réserve convenu entre ART CONTACT et le vendeur.

5. FRAIS ACHETEUR ET DROIT DE SUITE

5.1 - FRAIS ACHETEUR

En plus dessus du prix d'adjudication, l'adjudicataire s'engage à payer à ART CONTACT, pour chaque lot, des frais acheteur à hauteur de 22,5% hors TVA (27 % TTC) du prix d'adjudication.

La spécialité des Voitures et motos de sport et de collection fait exception: 12,5 % hors taxes (15 % TTC) du prix d'adjudication.

Les lots en provenance de pays non membres de l'UE, indiqués par **, sont soumis à des taxes d'importation. Ayant opté pour le régime de la marge, ART CONTACT n'émettra aucun document relatif à la TVA. La TVA sur les commissions et les frais liés à l'importation peut être remboursée à l'adjudicataire sur présentation d'une preuve de l'exportation en dehors de l'UE.

5.2 - DROIT DE SUITE

Les articles 11-1 et suivants de la loi n° 491 du 24 novembre 1948, modifiée en dernier lieu par la loi n° 1526 du 1er juillet 2022, régissent le « droit de suite », à savoir le droit de l'auteur (vivant ou décédé depuis moins de 70 ans) d'œuvres manuscrites, graphiques ou plastiques, ou de ses ayant droit, de percevoir un pourcentage du prix de vente des originaux de ses œuvres à l'oc-

casion des ventes postérieures à la première. Ce droit est à la charge du Vendeur. Toutefois, ce droit ne peut excéder 12 000,00 € par pour chaque lot.

Le droit de suite s'applique aux ventes soumises à la TVA dépassant 750 €. La revente de l'œuvre dans les trois ans suivant sa première cession par l'auteur est exonérée du droit de suite si le prix de vente est inférieur à 10 000 €.

Le montant du droit à payer est fixé comme suit :

- 3% pour la partie du prix de vente jusqu'à 50 000 €
- 2% pour la partie du prix de vente comprise entre 50 000,01 et 200 000 €
- 0,5% pour la partie du prix de vente comprise entre 200 000,01 et 350 000 €
- 0,25% pour la partie du prix de vente comprise entre 350 000,01 et 500 000 €
- 0,15 % pour la partie du prix de vente supérieure à 500 000 €

Les frais de suivi facturés au vendeur seront payés par ART CONTACT selon les modalités fixées par l'arrêté ministériel n° 87-2007 du 12 janvier 1987.

6. RESPONSABILITÉ

ART CONTACT agit exclusivement en tant que mandataire des vendeurs et décline toute responsabilité quant à la description des objets dans les catalogues et dans toute autre publication illustrative. Toutes les descriptions des biens doivent être considérées comme purement illustratives et indicatives et ne doivent pas créer d'attentes de quelque nature que ce soit chez les adjudicataires. La vente aux enchères est précédée d'une exposition des biens afin de permettre un examen adéquat des biens par les candidats acquéreurs, de sorte que ces derniers puissent, sous leur pleine et entière responsabilité, vérifier toutes les qualités, telles que, par exemple, l'authenticité, l'état de conservation, l'espèce, la matière des biens mis aux enchères. Après l'adjudication, personne ne peut s'opposer à ART CONTACT ou aux vendeurs en raison du manque de qualité des marchandises adjugées. ART CONTACT et ses employés et/ou collaborateurs ne donnent aucune garantie d'authenticité et/ou autre. Toutes les indications sur le carat et le poids des métaux précieux ou des pierres précieuses, ainsi que sur les leurs marques correspondantes, sont purement indicatives. ART CONTACT n'est pas responsable des erreurs ou des falsifications réalisées avec art. Malgré le recours éventuel à des experts externes, ART CONTACT ne garantit pas l'exactitude ou l'authenticité de ces indications.

7. PAIEMENT

7.1 - Le paiement intégral du prix d'adjudication, des frais d'adjudication et de tous les autres frais accessoires doit être effectué dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de la vente aux enchères, dans la monnaie ayant cours légal dans le pays où la vente aux enchères a eu lieu:

A. En espèces, conformément à la législation en vigueur dans la Principauté de Monaco

B. Par virement bancaire à l'ordre de ART CONTACT SARL : Banque : Société Générale IBAN : MC58 3000 3023 0800 0200 0551 238 SWIFT BIC : SOGEMCM1

C. Certaines cartes de crédit/débit sont acceptées, avec un supplément sur le montant total dû. Veuillez contacter la Maison de ventes aux enchères pour plus d'informations.

ART CONTACT a la possibilité, sous réserve d'accord avec le vendeur, d'offrir aux acheteurs qu'elle considère comme fiables la possibilité de payer les lots achetés en différé. Les acheteurs potentiels souhaitant bénéficier d'un paiement différé doivent contacter la direction de ART CONTACT avant la vente.

7.2 - En cas de non-paiement, sans préjudice du droit d'obtenir réparation d'un dommage encore plus important, ART CONTACT peut : a) restituer le lot au vendeur défaillant et exiger de l'acheteur défaillant le paiement de la commission perdue ; b) agir pour obtenir l'exécution forcée de l'obligation d'achat ; c) vendre le lot de gré à gré, ou dans des ventes aux enchères ultérieures,

en tout cas au détriment de l'acheteur défaillant, en retenant les acomptes éventuels à titre de pénalité. Si le lot reste sous la garde d'ART CONTACT, ce sera aux risques et aux frais de l'adjudicataire et du non-vendeur, conjointement et solidairement.

7.3 - Dans tous les cas, ART CONTACT peut convenir avec les adjudicataires de différentes formes de paiement, de dépôt, de vente de gré à gré, d'assurance des marchandises et/ou de la fourniture de tout autre service nécessaire au meilleur déroulement possible de l'opération.

8. LIVRAISON ET STOCKAGE DES LOTS

8.1 - RETRAIT DES LOTS

L'adjudicataire, après avoir payé toutes les sommes dues, enlèvera les lots achetés dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de la vente aux enchères, à ses seuls risques, soins et frais, en respectant le calendrier prévu à cet effet par ART CONTACT. Lors du retrait du lot, l'acheteur doit fournir à ART CONTACT une pièce d'identité. Si l'acheteur désigne une tierce personne pour récupérer les lots déjà payés, cette personne doit être munie d'une procuration écrite de l'acheteur et d'une photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur. Les lots ne seront remis à l'acheteur ou à la personne déléguée qu'après le paiement total effectué.

8.2 - STOCKAGE

Si l'adjudicataire ne retire pas les lots achetés dans le délai susmentionné, ART CONTACT les stockera, aux risques et aux frais de l'adjudicataire, dans les locaux de la vente aux enchères pendant cinq jours ouvrables supplémentaires. Après ce délai, ART CONTACT peut faire transporter les biens, toujours aux risques et aux frais de l'adjudicataire, dans tout dépôt ou autre entrepôt d'ART CONTACT, se libérant à l'égard de l'acheteur avec la simple notification du lieu où les biens sont entreposés. Ceci sans préjudice du fait que pour retirer le lot, l'adjudicataire devra payer, en plus du prix correspondant avec les accessoires, le remboursement de tous les autres frais.

En cas de retard dans l'enlèvement des lots achetés, la maison de vente aux enchères se réserve le droit de facturer, à partir du 16^e jour ouvrable suivant la date de la vente aux enchères, des frais de stockage (par mois ou fraction de mois), dont la liste figure ci-dessous à titre indicatif :

- 100 € + TVA pour le mobilier
- 50 € + TVA pour les peintures
- 25 € + TVA pour les objets d'art et tous les autres lots en général

Les frais de stockage pour les voitures et les motos sont spécifiquement indiqués dans les catalogues correspondants.

9. EXPÉDITION ET EXPORTATION

9.1 - EXPÉDITION DES LOTS

Le personnel de ART CONTACT se fera un plaisir de se charger de l'expédition des lots achetés selon les instructions données par écrit par les acheteurs et suite au paiement intégral de la part de ces derniers. L'expédition se fera aux risques et aux frais de l'acheteur, qui dégagera par écrit ART CONTACT de toute responsabilité à cet égard. Notre personnel est également à votre disposition pour une estimation et des conseils sur toutes les méthodes d'expédition et d'assurance des lots.

9.2 - EXPORTATION DES BIENS CULTURELS

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats et, dans certains cas, une autorisation douanière pourra être également requise. Il est de la responsabilité de l'adjudicataire de les demander et les obtenir. L'État français a faculté d'accorder ou de refuser un certificat d'exportation au cas où le lot est réputé être trésor national. ART CONTACT n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificats pouvant être prises. Si une licence d'exportation est requise, l'intervention

d'un transitaire est nécessaire afin de traiter cette démarche ainsi que l'expédition du bien culturel et l'acheteur devra se charger du choix de ce transitaire.

9.3 - DROIT DE PRÉEMPTION

L'État monégasque peut exercer sur toute vente publique d'œuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente dans la Principauté de Monaco. L'État se substitue au dernier enchérisseur. La décision de préemption est portée à la connaissance de l'huissier aussitôt après le prononcé de l'adjudication. Elle est mentionnée au procès-verbal de celle-ci. Elle doit être confirmée dans un délai de quinze jours. En l'absence de confirmation à compter de ce délai, l'objet revient au dernier enchérisseur.

9.4 - RESTRICTIONS POSSIBLES

Chacun est évidemment tenu de se conformer aux lois en vigueur dans l'État où la vente aux enchères a eu lieu. En particulier, ART CONTACT n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les restrictions à l'exportation des lots attribués, et/ou les licences et/ou permis que l'adjudicataire pourrait avoir à demander en vertu de la législation en vigueur. L'adjudicataire ne peut prétendre à aucun remboursement, ni de la part du vendeur, ni de la part d'ART CONTACT, au cas où l'État exercerait son droit de préemption ou tout autre droit qui lui est réservé. Les honoraires dus dans le cadre d'une adjudication qui a été annulée par la suite en raison d'un refus de permis d'exportation pour le lot sont en tout cas dus par le donneur d'ordre à ART CONTACT, même si ce refus résulte du fait que le donneur d'ordre n'a pas informé ART CONTACT de l'existence d'un permis d'exportation délivré par l'autorité compétente à la demande du donneur d'ordre et/ou de tierces parties.

10. CONTESTATIONS

En cas de contestations fondées et acceptées par ART CONTACT à la suite de la vente d'objets contrefaits, la maison de vente aux enchères peut, à sa discrétion, déclarer la vente nulle et non avenue et, si la demande en est faite dans les formes et limites de la loi, révéler le nom du vendeur à l'adjudicataire. L'acheteur ne peut faire usage de cet article que s'il a notifié à ART CONTACT, conformément à la loi, la contestation avec les preuves correspondantes dans le délai de 15 jours après l'adjudication. En tout état de cause, à la suite d'une réclamation acceptée, l'adjudicataire n'a le droit de recevoir que ce qui a été payé pour l'adjudication contestée, sans ajout d'intérêts ou de toute autre somme à quelque titre que ce soit.

11. ACCEPTATION DES CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont automatiquement acceptées lors de la signature du formulaire de participation visé à l'article 3.2 et en tout état de cause par toutes les personnes participant à la vente et sont disponibles à toute personne qui en fait la demande. Le Tribunal de la Principauté de Monaco est compétent en cas de litige.

12. VIE PRIVÉE

ART CONTACT s'engage à préserver la confidentialité des informations nominatives fournies par les clients dans le cadre de participation aux enchères, demandes d'information ou leur abonnement aux Newsletters. S'appliquent les dispositions de la loi no 1.165 du 23/12/1993.

GENERAL CONDITIONS OF SALE - WANNENES MONACO

1. GENERAL TERMS

1.1 Taking part in an Auction, both as Buyer and Seller, implies the entire and unconditional acceptance of the Conditions of Sale outlined in the catalogues of WANNENES ART CONTACT SARL and published on the website of WANNENES (hereinafter ART CONTACT or Auction House). In the event of a change in the aforementioned conditions, the wording in force *ratione temporis* at the time of the auction itself, for the Buyer, or of the assignment of the mandate to sell, for the Seller, will prevail.

Bidders and Sellers are required to read carefully this section containing the purchase terms of the lots for sale.

1.2 The objects may be sold in lots or individually according to the final opinion of ART CONTACT. The Auctions will be held in premises that are open to the public and/or online by ART CONTACT which acts simply as agent in the name and interests of each Seller (the name of the said Seller is written in all the Registers required by Law). The sale directly concerns the Purchaser and the Seller. ART CONTACT does not assume any responsibility in relation to the Purchaser, the Seller or any third party concerned.

2. BEFORE THE AUCTION

2.1 - ESTIMATES

Beside each lot description in the catalogue there is an indication of the Estimate for potential Buyers. This Estimate cannot constitute any reliance on the Buyer. All the lots, depending on market interest, may achieve prices that are either superior to or inferior to the indicated Estimates. The Estimates relative to the initial sale price, indicated beneath the description of each item in the catalogue, are intended as net and do not include, for example, the commissions (Buyer's Premium), taxes etc. Since the printing time of the catalogue requires price Estimates in advance, these latter may be subject to change, as may also the description of the items. Each and every change will be communicated by the Auctioneer before the beginning of the Auction in relation to each item concerned. The lot/s will, however, only be sold upon reaching the reserve price.

2.2 - RESERVE

The reserve price corresponds to the minimum price agreed upon between ART CONTACT and the Seller, beneath which the lot will not be sold. Lots offered without reserve are indicated in the catalogue with the Estimate in red color or with the wording O.L. These lots are sold to the highest bidder independently of the published Estimates.

2.3 - VIEWING BEFORE THE AUCTION

Where communicated, each Auction is preceded by a free open viewing. Opening times are shown in the first pages of each catalogue and on the WANNENES ART CONTACT website. The viewing enables all Buyers to undertake an appropriate examination of the lots for sale and to verify all aspects related to the lot, such as authenticity, state of preservation, materials, etc. In case of auctions that take place exclusively online, ART CONTACT Experts are available to send Condition Reports and additional photographs to potential Buyers, being understood that the opinion of our Experts is not binding and does not replace the judgment of the Buyers.

2.4 - CONDITION OF THE LOTS

The lots are sold in their current state. We recommend, therefore, that potential Buyers check the condition of the lot/s, as well as the type of lot/s being offered, before the Sale. The Experts will be happy to provide upon request Con-

dition Reports on the state of preservation. The descriptions in the catalogues merely represent the opinion of the Experts and may be subject to further revisions that will, in due course, be given to the public during the Auction.

2.5 - WATCHES AND CLOCKS

The descriptions in the catalogue for watches and clocks in relation to preservation and/or restorations are given as guidelines to prospective Buyers, however they may under no circumstance be considered exhaustive. The Condition Reports which ART CONTACT may send, on request of a prospective Buyer, do not reflect an exhaustive description and some restorations or imperfections may not be mentioned. Condition Reports are statements of opinion given by the Experts and are purely subjective and do not constitute a guarantee that may substitute a direct examination by the prospective Buyer. Prospective Buyers should personally inspect the condition of each lot in order to ascertain its effective state, both from the technical and the aesthetic points of view. Lots are sold in their present state and the fact that an imperfection or a restoration is not mentioned does not imply that the imperfection or restoration does not exist. Watches, due to their mechanical and functional nature, are normally used and kept up and possibly repaired, in the course of their existence: they are examined by the Experts prior to the sale, but the Auction House gives no guarantee that they are in working order, free of repairs or in the presence of non-original parts.

Wristwatches in water-resistant cases have been opened to examine their movements: therefore, ART CONTACT suggests that such a watch be controlled by an authorized dealer before using the same in conditions where water is present. As concerns quartz movements, no information is given about working order if the battery, at the moment of examination, is discharged. All documents regarding watches, if not otherwise specified, are not present. All straps and bracelets, if not otherwise specified, are not to be considered original. Straps made of organic material are associated with the watch for display purposes only: prospective Buyers are aware that the importation to Foreign Countries of materials derived from endangered or otherwise protected species (purely as an example: tortoiseshell, ivory) are subject to CITES international rules. Prospective Buyers should therefore acquire the necessary information on such restrictions prior to their participation in the sale for lots containing, even though partially, materials falling under these rules. Indications of weight, if included in the Condition Report, are to be considered gross and purely indicative, as well as weights in carats of precious stones, indications of the nature of precious stones or other precious materials and measures of cases.

2.6 - WINES AND SPIRITS

Wines and Spirits are described with as much accuracy as can be ascertained at the time of publication of the catalogues, however potential Buyers must take into consideration any natural variations in levels, conditions of the cases, labels, corks and the wines or spirits themselves. No returns will be accepted.

2.7 - PAINTINGS

By participating in the auction, the Buyer expressly releases the Auction House from any liability and/or warranty in relation to the state of preservation of the frames of the artworks until the time of delivery to the Buyer. In particular, the participant declares to be perfectly informed that the frame was neither an element for the formation of the price nor a decision-making element for the purchase, considering its presence, or its lack, irrelevant. The Auction House will be responsible for the state of preservation of the frame only if it has provided, following a formal request, a Condition Report (within the limits of the omitted indication of any significant deficiencies that determine a significant change in the value of the painting itself).

The Buyer expressly exempts the Auction House from any liability and guarantee whatsoever in relation to the colors of the paintings, which may be different from those perceived by a direct view. Anyhow, we suggest to ask for a Condition Report and photos in addition to those already present on the website and in the catalogue.

2.8 - TERMINOLOGY AND ATTRIBUTION

Statements concerning the author, attribution, origin, period, provenance and conditions of the lot/s in the Catalogue are to be considered as the personal opinion of the Experts and Scholars who may have been consulted and do not necessarily represent fact.

TITIAN: in our opinion, the work is the work of the artist.

ATTRIBUTED TO TITIAN: in our opinion, the work is probably by the artist, but there is no absolute certainty.

TITIAN'S WORKSHOP/STUDIO: in our opinion, the work is made by an unknown painter working in the artist's workshop/studio who may or may not have undertaken the painting under the artist's supervision.

TITIAN'S CIRCLE: in our opinion, the work is made by an unknown painter who is in some way connected or associated to the artist, although not necessarily a pupil of the artist.

STYLE OF/FOLLOWER OF TITIAN: in our opinion, the work is made by a painter who was contemporary or almost contemporary to the artist, working in the same style of the artist, without being necessarily connected to him by an artist-pupil relationship.

MANNER OF TITIAN: in our opinion, the work has been carried out in the style of the artist but subsequent to the period of the artist.

FROM TITIAN: in our opinion, the work is a copy of a painting by the artist.

IN THE STYLE OF...: in our opinion, the work is in the style mentioned, however from a later period.

SIGNED-DATED- INSCRIBED: in our opinion, the signature and/or date and/or inscription are by the artist.

BEARING SIGNATURE-DATE-INSCRIPTION: in our opinion, the signature and/or date and/or inscription have been added.

The dimensions supplied are height first, followed by width.

2.9 - OTHER NOTICES

Every lot with any electric equipment is sold as "not working" and it should be totally re-conditioned. ART CONTACT is not responsible for any incorrect, wrong use of sold lots or for any non-compliance with instructions. The words "...year..." or the date quoted in the lots description indicates the beginning of production of the said lot, unless otherwise specified. The descriptive image in the catalogue and website might not faithfully represent the lots at auction. The Auction House always recommends directly viewing the lots before making any bids. In case it is not possible to have a view of the lot/s in person, prospective Buyers may request a Condition Report in order to receive additional and detailed images of the lot/s.

2.10 - USE OF IMAGES

Buyers and Sellers expressly authorize ART CONTACT to use freely and at no cost the photographs depicting the lots being auctioned for any purpose whatsoever, none excluded and/or excepted, including for example but not limited to, advertising, diffusion via internet and/or by any other means, publication in the Magazines of the Auction House or published by third parties

3. HOW TO PARTICIPATE

3.1 - TAKING PART IN THE AUCTION

Taking part in an Auction may occur by being present in the Auction Room, connected online or through written or telephone bids that ART CONTACT will be happy to execute in the name and on behalf of potential Buyers. This service is free of charge and, therefore, the Auction House bears no form of responsibility for this service. ART AUCTIONS will, therefore, not be responsible for any bids inadvertently not executed or for errors related to their execution. ART CONTACT may ask new Buyers for adequate bank references.

3.2 - PARTICIPATION FORM

In order to guarantee the highest levels of transparency during the Auction for all those intending to place bids, prospective Bidders are required to fill out a participation form with personal information and bank details. ART CONTACT reserves the right to check on the details/references provided and to refuse those who might not be welcome. Upon completion of the form, ART CONTACT will supply a numbered identification paddle which will have to be shown to the Auctioneer in order to place a bid. Customers choosing to participate online will have to create their account in WANNENES plus, fill in the relevant online forms and provide all the information requested. As a partial derogation of the above, ART CONTACT may accept Bids if a sum equal to the value of the lot/s requested, plus commissions, taxes and expenses is deposited as guarantee. In case this Bid is successful, the Buyer will communicate immediately his complete personal and tax data.

4. DURING THE AUCTION

4.1 - BIDDING IN PERSON

In order to bid in person, potential Buyers have to register and collect a bidding number by filling out the Bidding Form and providing a valid document of identification and tax code number. All lots sold will be invoiced to the name and address supplied when collecting the bidding number and they will not be able to be transferred to other names and/or addresses. Should a potential Buyer wish to bid on behalf of a third party, he/she should inform ART AUCTIONS before the beginning of the Auction, and expressly receive a written authorization.

4.2 - ABSENTEE AND TELEPHONE BIDS

ART CONTACT may accept absentee bids (by means both of written as well as telephone bids) that will be undertaken by the Auctioneer, in direct competition with those present in the Auction Room. Should there be a case of identical bids, the written bid will prevail upon the oral bid. In order to bid by written or telephone bids, potential Buyers have to fill out the Absentee Bids Form issued in the catalogue and /or in our website wannenesgroup.com and send it to the Auction House at least seven hours before the beginning of the Auction. Bids must be in euro and do not include Buyer's Premium, charges and taxation as established by the current Law, which therefore must be added. Absentee bids are carried out on behalf of the bidder at the lowest price possible in consideration of the reserve price and the other bids received by the Auction House. In the absence of a higher bid, written bids undertaken on lots without a reserve (indicated by the Estimate in red or by the letters O.L.) will be sold at approximately 50% of the lowest estimate or at the figure corresponding to the bid, even though lower than 50% of the lowest Estimate. Telephone bids are organized by ART CONTACT within the limits of phone line availability and exclusively for lots with a maximum Estimate of no less than 500 euro. Telephone calls during the Auction may be recorded. Potential Buyers who bid by telephone consent to the recording of their conversations. ART CONTACT will not be responsible in any case for any problems of any nature that may occur during the telephone connection.

4.3 - ONLINE BIDDING

It is possible to participate online, either by registering in the appropriate section of WANNENES ART CONTACT website and registering for the relevant auction, or through other external platforms. When the auction session is open, potential Buyers can enter the online room and place their bids. ART CONTACT is not responsible in any case for any problem or inconvenience of any nature that may occur during the connection, the hammer price and paddle number pronounced by the Auctioneer and transcribed in his appropriate Register will be considered as binding.

4.4 - HAMMER PRICE

Lots are sold to the highest bidder for cash. The Hammer Price indicates that a sale of a lot has been made and from that moment the Buyer assumes full responsibility for the lot. In addition to the hammer price, the Buyer shall pay ART CONTACT the auction fees (Buyer's Premium) and tax charges required by current laws. Should any disputes arise among more than one Buyers, the Auctioneer (his/her decision is final) will put the object up for sale once more so it can be purchased again in the same call. In any case, the Buyers who disputed the former sale of the item in question are still bound by the initial bid (which gave rise to the subsequent sale of the item. In the event of a new bid not being made, the Auctioneer, at his sole discretion, will communicate who is to be considered the successful Buyer of the lot/s. In case of any transfer to third parties of the purchased lot/s by the Buyer, ART CONTACT will consider the successful bidder as the sole person responsible for payment. Bidding at Auction in the name of and on behalf of third parties may be accepted only by providing ART CONTACT with adequate bank references as well as a power of attorney ad negotia at least three days before the Auction.

4.5 - BIDS PRIORITY

In case of two identical written bids, which are not exceeded by bids in the saleroom or by telephone, ART CONTACT will consider the one submitted first to be the successful one. ART CONTACT reserves the right to refuse, at its sole discretion, bids from unknown and/or unwelcome Buyers.

4.6 - AUCTION HOUSE AND AUCTIONEER'S RIGHTS

ART CONTACT reserves the right to withdraw any lot/s from the Auction. The Auctioneer opens the Auction beginning with the bid that s/he believes to be the most opportune, based upon both the value of the lot/s as well as the competing bids. The Auctioneer may make further bids or in response to other bids, until the reserve price is reached. The Auctioneer, during the Auction, may group together or separate lot/s and vary the order of the sale. The Auctioneer may – at his/her sole discretion – withdraw lot/s that do not reach the reserve price agreed upon between ART CONTACT and the Seller.

5. BUYER'S PREMIUM AND THE ARTIST'S RESALE RIGHT

5.1 - BUYER'S PREMIUM

In addition to the hammer price, the Buyers agree to pay to ART CONTACT a Buyer's Premium on the Hammer Price of each lot sold. On all lots we charge 22,5% VAT excluded (27% VAT included).

For Classic and Sports Cars auctions we charge 12,5% VAT excluded (15% VAT included) of the hammer price

5.2 - THE ARTIST'S RESALE RIGHT

Articles 11-1 et seq. of Law No. 491 of November 24, 1948, last amended by Law No. 1526 of July 1, 2022, govern the "artist resale right", namely the author's right (living or deceased for less than 70 years) of handwritten, graphic or plastic works, or from his beneficiaries, to receive a percentage of the sale price of the originals of his works on the occasion of sales subsequent to the first. This right is the responsibility of the Seller. However, this right cannot exceed €12,000.00 for each lot.

The resale right applies to sales subject to VAT exceeding €750. The resale of the work within three years following its first transfer by the author is exempt from the resale right if the sale price is less than €10,000.

The amount of duty to be paid is set as follows:
3% of the Hammer Price up to and including 50,000 euro.

2% on that part of the Hammer Price over 50,000,01 and up to and including 200,000 euro.

0,5% on that part of the Hammer Price over 200,000,01 and up to and including 350,000 euro.

0.25% on that part of the Hammer Price over 350,000,01 and up to and including 500,000,01 euro.

0.15% for the sale price above 500,000 euro.

This cost invoiced to the seller will be paid by ART CONTACT according to the terms set by Ministerial Decree No. 87-2007 of January 12, 1987.

6. RESPONSIBILITY

ART CONTACT acts exclusively as the agent for the Sellers and bears no responsibility in terms of descriptions of the items in the Catalogues or in any other illustrated publication. All the descriptions of items are intended purely as illustrative and indicative. They may not generate any form of reliance as far as the Buyer is concerned. The Auction will be preceded by a public viewing of the items in order to allow for a careful examination of the lot/s on behalf of prospective Buyers. In this way, potential Buyers will have the opportunity to and be responsible for a complete examination of all the qualities of the item/s in question: for example, the authenticity, the state of preservation, the type, the material of the items being auctioned. After the purchase, no one will be able to dispute or criticize ART CONTACT or the Sellers for the lack of any form of quality in reference to the object being auctioned. ART CONTACT and its employees/consultants will not issue any guarantee of authenticity. All indications concerning to the carats and the weight of metals or precious stones, as well as their relative marks, are merely indicative. ART CONTACT is not responsible for any potential errors or falsifications. Notwithstanding any potential reference to descriptions by experts external to the Auction House, ART CONTACT does not either guarantee the accuracy or the authenticity of such comments.

7. PAYMENT

7.1 Payment must be made in full, including Hammer Price, Buyer's Premium and any other expenses within

10 working days from the date of the Auction, in legal currency in the Country where the auction took place by means of:

A. Cash, in accordance with the legislation in force in the Principality of Monaco

B. Bank transfer payable to ART CONTACT SARL: Bank: Société Générale IBAN: MC58 3000 3023 0800 0200 0551 238 SWIFT BIC: SOGEMCM1

C. Some credit/debit cards are accepted, with a surcharge on the total amount due for foreign cards. Please contact the Auction House for further information.

ART CONTACT may offer, upon agreement with the Seller, to those Buyers it deems reliable, the possibility to pay for purchased lots in instalments. Potential Buyers who wish to undertake payment by instalments should contact the Management of ART CONTACT before the sale.

7.2 In the case of lack of due payment, after full compensation of damages made to ART CONTACT, the Auction House may: a) return the item to the Seller and demand full payment from the Buyer of the due commissions/premium; b) undertake action in order to forcefully obtain the obligations of purchase; c) sell the lot/s privately or in subsequent Auctions, to the disadvantage of the original Buyer, treating any sums paid by the latter as a form of sanction. If the lot/s is kept by ART CONTACT this will be at the risk and expense of the Buyer and the Seller.

7.3 ART CONTACT will be authorized to agree with successful bidders on different forms of payment, deposit, sale by private treaty, insurance of goods and/or any other service that may be required to achieve the best performance of the deal.

8. DELIVERY AND STORAGE

8.1 - LOTS DELIVERY

LOTS DELIVERY

The Buyer, after having paid all the sums due, must collect the lot/s acquired within fifteen working days of the Auction date, at his/her own risk and expense, in full consideration of the opening hours of ART CONTACT. When collecting the lot/s, the Buyer must provide ART CONTACT with a valid document of identity. Should the Buyer request a third party to collect the lot/s already paid for, the latter should possess a written permission signed by the Buyer and a copy of the Buyer's document of identity. The lot/s will be given to the Buyer or to the third party only upon payment made in full. Buyers and Sellers expressly recognize to the Auction House the right to retain the lot/s until all sums due to ART CONTACT have been paid in full.

8.2 - STORAGE

Should the Buyer not collect the lot/s within the aforementioned deadline, ART CONTACT will store them at the sole risk and expense of the Buyer, in the premises for a further five working days. After this period, ART CONTACT will remove the item/s (at the Buyer's own risk and expense) to any warehouse deemed most appropriate. The Auction House will inform the Buyer of the place where the item/s are kept. It is clearly understood that in order to collect the object/s the Buyer will have to pay, in addition to the Hammer Price plus Buyer's Premium etc, any refund due to subsequent expenses incurred by the Auction House.

If purchased lot/s are collected after the aforementioned deadline, the Auction House may debit the costs of storage (by month or part of a month) as follows:

100 euro + VAT for furniture

50 euro + VAT for paintings

25 euro + VAT for works of art and all other lots in general.

Storage costs for cars and motorcycles are specifically quoted in the relevant catalogues.

9. SHIPPING AND EXPORT

9.1 - SHIPPING OF LOTS

ART CONTACT team will be glad to ship lots purchased according to written instructions given by the Buyer, after full payment of the invoice. Shipping will be at the risk and expense of the Buyer who, by means of a written communication, will have to release ART CONTACT from any responsibility concerning this operation. Furthermore, our team is available for evaluations and advice in relation to the shipping methods employed and insurance of the lot/s.

9.2 - EXPORT

Export certificates may be required for certain purchases and, in some cases, customs authorization may also be required. It is the responsibility of the successful bidder to request and obtain them. The French State has the right to grant or refuse an export certificate if the lot is deemed to be a national treasure. ART CONTACT assumes no responsibility for administrative decisions to refuse certificates that may be taken. If an export license is required, the in-

tervention of a freight forwarder is necessary to handle this process as well as the shipping of the cultural property and the buyer must be responsible for choosing this freight forwarder.

9.3 - POSSIBLE RESTRICTIONS

The Principality of Monaco may exercise, in any public sale of works of art, a right of pre-emption over goods offered for sale in the Principality of Monaco. The Principality replaces the last bidder. The pre-emption decision is brought to the attention of the bailiff immediately after the award has been made. It is mentioned in the minutes thereof. It must be confirmed within fifteen days. In the absence of confirmation after this deadline, the item returns to the last bidder.

9.4 - POSSIBLE RESTRICTIONS

Everybody has to respect the current Laws within the State where the Auction is held. In particular, ART CONTACT assumes no responsibility in relation to potential restrictions concerning the export of purchased items and/or in relation to licenses or permits that the Buyer might have to request on the basis of current Laws. The Buyer will not be able to request any refund either from the Seller or from ART CONTACT should the State exercise its right to pre-emption or any other right it may possess. The rights accrued in relation to a sale that should be cancelled due to the denial of authorization to export due to different opinions between the cultural authorities concerned are, nevertheless, to be paid by the Seller to Art Auctions, even if the permission was not given because the Seller did not previously inform Art Auctions of the existence of authorization (for export) given by the relevant authority upon the request of the Seller him/herself.

10. CLAIMS

In the event of claims proving to be well-founded and accepted by ART CONTACT subsequent to the sale of false items, the Auction House may, at its own discretion, declare the sale null and void and, where a request is made in the manner and within the limits of the law, reveal the name of the Seller to the Buyer. The Buyer may make use of this Article only and exclusively in the case that s/he has notified ART CONTACT – according to Articles 137 and following in the Code of Civil Procedure – of the claim in question with the relative proof within fifteen days of the Auction date. In any case, subsequent to an accepted claim the Buyer has the right to receive exclusively what was paid for the disputed lot/s without any addition of interests or other sums for any other reason.

11. ACCEPTANCE OF THE CONDITIONS OF SALE

The current General Conditions of Sale are accepted automatically upon signing the form (see 3.2) and by all those individuals who take part in the Auction. The aforementioned General Conditions of Sale are at the disposal of anyone who requests to see them. Any case of controversy is within the jurisdiction of the Principality of Monaco Law Courts.

12. PRIVACY

ART CONTACT undertakes to preserve the confidentiality of personal information provided by customers in the context of participation in auctions, requests for information or their subscription to Newsletters. The provisions of Law No. 1.165 of 12/23/1993 apply.